

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 SEPTEMBRE 2024 à 18h30

Sont présents: Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : DECHOZ Pierre, BEZIRARD Lionel, PETIT René, BOUELLE Alain, BOUQUERET Maryline, PETIT Yannick, SEBBAN Marc, VAILLANT Catherine, WACHEUX Cecilia, WALLECAN Philippe

Pouvoirs : COULETTE Lucie donne pouvoir à Catherine VAILLANT
LOUNES Arlette donne pouvoir à DECHOZ Pierre

Absents excusés: DESHAYES Nicolas, SERY Marie et LEMONNIER Mélie

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur DECHOZ Pierre, Maire
Le conseil municipal choisit pour secrétaire de séance Madame WACHEUX Cécilia

Approbation du compte rendu de la séance du 21 mai 2024

1- CDCLA – révision libre des attributions de compensations au titre de la compétence GEMAPI

GEMAPI, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations est une compétence obligatoire qui a été transférée aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2018.

La CLCLA a délégué l'exercice de cette compétence au SYMA (Syndicat Mixte du bassin versant de l'Andelle). Les charges d'investissement et de fonctionnement de ce syndicat sont supportées par le budget général de la Communauté de communes qui les reportent sur les 19 communes anciennement membres du SIBA via la fixation d'attribution de compensation. Ne parvenant pas à faire supporter la charge financière du transfert de cette compétence sur les 30 communes de la CDCLA soit 155 000€, les élus communautaires ont fait le choix de fiscaliser le coût de cette compétence.

Il convient donc de procéder à une révision des attributions de compensation pour ces 19 communes.

Soit pour la commune de Vandrimare : $31\,799.71\text{€} - 4\,740.71\text{€} = 27\,059\text{€}$

Le conseil approuve la révision libre des attributions de compensation de la commune de Vandrimare

Le conseil approuve le montant de l'attribution de compensation de la commune pour l'année 2024.

2- CDCLA – travaux de voirie rue de Renneville – convention relative au versement d'un fonds de concours

Le programme voirie de 2024 concerne des travaux d'entretien rue de Renneville : réfection de la chaussée côté pair sur 1 mètre de large et sur une longueur de 130 mètres. Ces travaux sont pris en charge par la CDCLA. Il convient de prolonger le bordurage pour la gestion des eaux pluviales.

Traités en travaux neufs, une convention prévoit la participation de la commune à hauteur de 50% soit un montant de 5 673.35€.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention n°TN06 relative au versement de fonds de concours dans le cadre des travaux neufs de voirie sur la voie communale.

3- Travaux de voirie rue de Renneville – réfection du chemin rural N°7 de Canteloup au Fayel

Il est prévu d'évacuer les eaux pluviales par une canalisation empruntant le chemin rural N°7. La réfection de cette voirie non communautaire est à la charge de la commune. Il s'agit

d'un devis et d'une facture établis par l'entreprise SN Eure TP à hauteur de 2 655€.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis et la facture émis par l'entreprise SN EURE TP, le reste des travaux, passage d'une canalisation pour l'évacuation des eaux pluviales étant pris en charge par la communauté de communes.

4- CDCLA – commission « coopération entre les communes » - désignation d'un représentant

Il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant à la commission « coopération entre les communes ». L'assemblée propose la candidature de Pierre DECHOZ.

Le conseil municipal donne son accord.

5- SIAEPAP – désignation d'un représentant

Il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué au syndicat d'adduction d'eau potable de l'Andelle et ses plateaux. L'assemblée propose la candidature de Pierre DECHOZ.

Le conseil municipal donne son accord.

6- Défense Incendie : remplacement des extincteurs

Les extincteurs qui sont en charge d'assurer la défense incendie des bâtiments communaux : mairie, école ; centre socio-culturel, service technique ont pour la plupart dépassé les 10 ans d'âge.

Monsieur le maire propose de procéder à leur remplacement. Des devis ont été demandés.

L'offre de la société Parflam agréée par Groupama, l'assurance de la commune, est la mieux disante soit un montant de 3 023.05€ HT soit 3 627.66€ TTC.

Le conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire et ses adjoints à signer le devis de la société Parflam.

7- Convention de financement du fonds d'innovation pédagogique

Dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique, l'école de Vandrimare a proposé un projet « être une école inclusive dans et hors la classe qui a été validé.

Il convient donc d'établir une convention avec le Rectorat de l'académie de Normandie afin d'organiser la gestion financière du projet. Dans cette convention, l'état s'engage à verser une subvention d'un montant maximum de 2 000€.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Rectorat de l'Académie de Normandie.

Questions diverses

- ***INSEE*** – résultat du recensement 2024 – population municipal 962 – logements d'habitation 438
- ***Regroupement pédagogique*** – rentrée 2024 – effectifs : Vandrimare 94 élèves, Bourg-Beaudouin 73 élèves, soit un total de 167 élèves.
- ***Défense incendie*** – pose de 3 nouveaux PEI

La couverture incendie de la rue des 4 chemins ne pourra être réalisée que par la pose d'une citerne souple.

- ***CDCLA*** – compte rendu de commissions :
 - Coopérative entre les communes – Pierre DECHOZ
 - Formation des élus et des agents communaux – bilan très satisfaisant
 - Fonds de concours aux communes du territoire Lyons Andelle ; La commune a perçu 3000€ sur l'opération VMC du restaurant scolaire en 2023 et va percevoir 3 000€ sur l'opération « parking des élus » en 2024.
 - Politique associative, sportive et communication – Yannick PETIT-

- Fête du sport à Perriers le 7 septembre : belle réussite
- Jury Lauréats coup de pouce / coup de cœur : réunion le 02 octobre. Le FLEP a déposé un dossier.
- Mag Lyons Andelle Prochaine édition en septembre
- Environnement, développement durable, mobilités – Cécilia WACHEUX – réunion annulée
- SYMA : les deux bassins de rétention destinés à recevoir les eaux de ruissellement, en bas de la 505, sur la commune de Fleury sont en cours d'achèvement.